

VOLUME 1. ARCHIVES PRIVEES

CHAPITRE 1. Sources patronales

1.1. Fédéchar (patronat charbonnier) :

Archives de l'État à Hasselt (ouverture d'un petit bureau de recrutement à Casablanca par Fédéchar en avril 1963)

1.2. Fabrimétal

1.3. Société des transports intercommunaux bruxellois (STIB)

1.4. EGTA construct puis SINTRA, chaussée de Mons

1.5. Archives d'entreprises déposées aux :

Archives de l'État,

Écomusée de Bois du Luc

La Fonderie

Archives de la Ville de Bruxelles

SAICOM (sauvegarde des archives industrielles du couchant de Mons)

Institut d'histoire ouvrière économique et sociale (IHOES)

Fonds national de retraite des ouvriers mineurs...

CHAPITRE 2. Organisations professionnelles

2.1. Associations des infirmières...

CHAPITRE 3. Sources syndicales

3.1 Fédération Générale des Travailleurs de Belgique (FGTB)

3.2. Confédération des Syndicats Chrétiens

3.3. Syndicat libéral (Liberaal archieven à Gand)...

CHAPITRE 4. Sources des mouvements mutuellistes

4.1. Femmes prévoyantes socialistes

4.2. Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes

4.3. Ligues Ouvrières Féminines Chrétiennes...

CHAPITRE 5. Mouvement d'éducation permanente liés « aux piliers » idéologiques

5.1. Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire (Carhop) et Kadoc

5.2. Documentatie en Onderzoekscentrum voor Religie, Cultuur en Samenleving

5.3. Vie Féminine

5.4. Les Équipes populaires - Mouvement Ouvrier Chrétien

5.5. Présence et Action Culturelle - Femmes prévoyantes socialiste...

CHAPITRE 6. Partis politiques et les centres d'études y afférents

6.1. Parti Socialiste

Institut Émile Vandervelde

AMSAB

ILHS

IHOES

6.2. Parti Libéral

Centre Paul Hymans

Liberaal archief

6.3. Parti Communiste Belge

Centre des archives communistes en Belgique

6.4. Parti catholique

ARCA

Kadoc

6.5. Ecolo

Etopia (Centre de documentation et centre d'archives du parti écolo)

6.6. Front Démocratique des Francophones

6.7. Rassemblement Wallon

Carcob

CHAPITRE 7. Milieux associatifs

7.1. Associations de fait :

Politique

Destinées aux femmes

D'entre-aides
D'étudiants
De jeunes et d'enfants
Sportives
Culturelles

7.2. ASBL :

Algériennes
Marocaines...
Tunisiennes
Destinées aux migrants
Destinées aux femmes
Cours d'alphabétisation
École des devoirs
Destinées aux jeunes...

CHAPITRE 8. Archives des maternités

8.1. Clinique du Solbosch et Malibran (registre de naissance de 1902-1994)

CHAPITRE 9. Universités et Hautes Écoles - Archives des écoles maternelles et primaires et secondaires

Ex : Commission culturelle à l'ULB donne son accord sur les manifestations organisées par les associations d'étudiants, gestion des étudiants étrangers

CHAPITRE 10. Sources liées à l'orientation philosophique

10.1. Islamique :

Sources administratives (loi du 19 juillet 1974)

Sources parlementaires : voir annales, discussions au Parlement, papiers d'hommes et de femmes politiques

Sources liées aux lieux d'exercice de culte

10.2. Catholique

Archives des diocèses (Liège et Tournai), archives de l'archevêché Bruxelles-Malines

10.3. Laïque

CHAPITRE 11. Archives privées d'hommes et de femmes politiques

11.1. Ministres (Léon Servais¹, Victor Larock²...)

11.2. Parlementaires

11.3. Echevins

11.4. Conseillers

11.5. CPAS

CHAPITRE 12. Archives privées des militants et des militantes

CHAPITRE 13. Sociétés de logement

13.1 Asbl

13.2. Coopérative

13.3. Privée

¹ Léon Servais en tant que ministre du Travail de 1961 à 1968, rappelle « que les travailleurs immigrés sont de hommes au même titre que les nationaux. Pour lui, l'intégration définitive dépend de l'installation stable de la famille du travailleur. Selon lui, l'immigration ne sera jamais qu'un palliatif au déséquilibre démographique dont souffre notre pays, et plus particulièrement la Wallonie. Cette intégration incombe aux provinces, et dès 1964, Liège a son service d'immigration et d'accueil » (FRENNET Anne, *La convention belgo-marocaine du 17 février 1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique*, Courrier hebdomadaire du Crisp, n°1803, 2003, p. 8).

² Victor Larock, ministre socialiste des affaires étrangères en 1957 : le gouvernement marocain prend contact avec lui, en vue du recrutement de Marocains pour les mines belges.

VOLUME 2. SOURCES PUBLIQUES

CHAPITRE 1. Sources administratives

1.1. Archives des ministères

Ministère des affaires étrangères

Démarches en 1957 du gouvernement marocain à l'égard du gouvernement belge par le biais de son ministre des affaires étrangères de l'époque Victor Larock.

Correspondances diplomatiques 1958-1962.

Correspondances entre Le premier ministre Paul-Henri Spaak et le l'ambassadeur belge au Maroc et le consul général belge à Casablanca.

Ambassadeur belge au Maroc en 1963 accueille la mission menée par Frans Denis, directeur général de l'emploi.

Visite Roi Baudouin au Maroc en 1968, voir dossier préparatoire.

Ministères de l'emploi et du Travail³

Ministère de l'éducation

Ministère de l'intérieur

Office nationale des étrangers

Sûreté de l'État

1.2. Autorités provinciales

Liège (dès 1964 la province de Liège possède un service d'immigration et d'accueil)

1.3. Autorités régionales

1.4. Autorités communales

CPAS

Lieux d'accueils

Conseils consultatifs

1.5. Centres régionaux chargés de délivrer les permis de travail

Hasselt

Liège

Mons

³ Commission tripartite de la main-d'oeuvre étrangère, créée en 1948, rôle consultatif, remplacée en 1965 par le Conseil consultatif de l'immigration (CCI), donne son avis, soit à la demande du ministre de l'Emploi et du Travail sur tous les problèmes sociaux, économiques et administratifs posés par l'immigration.

En 1963, Léon Servais, ministre de l'Emploi et du travail charge le directeur général de l'Emploi, Frans Denis « de prospecter dans de nouveaux pays d'abord la Tunisie puis au Maghreb »⁴. Cette mission se partage entre Ankara, le Maroc et l'Algérie et donnera lieu à deux accords bilatéraux en 1964 avec le Maroc et la Turquie et le dernier avec l'Algérie en 1970 (FRENNET Anne, *La convention belgo-marocaine...*, p. 10).

1.6. Sociétés de logements (intercommunales)

CHAPITRE 2. Sources parlementaires et gouvernementales

2.1. Annales (discussions et rapports de commissions)

2.2. Comité ministériel de coordination économique et sociale de 1964

Décisions prise en matière d'immigration

CHAPITRE 3. Sources des ambassades et consulats

3.1. Belges

Fonctionnaires belges délégués auprès des ambassades de Belgique à Rome, Madrid et Rabat (1964)

Contacts en mai 1962 entre P. Anciaux de Faveaux, consul général de Belgique à Casablanca et Peeters, directeur général de Fédéchar

Ouverture d'un petit bureau de recrutement à Casablanca par Fédéchar en avril 1963 sous le contrôle direct du consulat général⁴

3.2. Algériens

3.3. Marocains

3.4. Tunisiens

⁴ FRENNET Anne, *La convention belgo-marocaine...*, p. 10.

VOLUME 3. PRESSE ECRITES ET AUDIO-VISUELLES. PATRIMOINE
ORALE ET ICONOGRAPHIQUE

CHAPITRE 1. Presse écrite

1.1. Indépendante

1.2. Politique

1.3. Syndicale

1.4. Mutuelliste...

CHAPITRE 2. Radios et télévision publiques et privées

CHAPITRE 3. Sources orales (interviews et témoignages)

CHAPITRE 4. Fonds iconographiques

4.1. Musée de la photographie de Charleroi

4.2. Fonds des quotidiens...